

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 3 novembre 1952.

N° 2552 / C.A.C.

TRANSMIS COPIE pour information à Monsieur:
-Le Médecin, Chef des Services Médicaux
du Ruanda - Urundi à U S U M B U R A .-

OBJET:-

Ruhengeri, le 3 novembre 1952.-

Extincteur incendie
payement.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
R. GAUPIN.-

A.

Monsieur le Gérant,



J'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien virer de notre compte 2590 C.C.I. Ruhengeri
au compte 389: "Equipement des Formations Médicales
Rurales", la somme de 4.650 frs (QUATRE MILLE SIX
CENT CINQUANTE FRANCS.) en exécution de la lettre
2888/C.A.C. du 16 octobre 1952 de Monsieur le
Médecin, Chef des Services Médicaux du Ruanda-
Urundi.-

hc 98
chug

Veillez agréer, Monsieur le Gérant,
l'assurance de ma considération très distinguée

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
Sé): R. GAUPIN.-

Monsieur le Gérant de la
Banque du Congo Belge
à

U S U M B U R A .-

P.Lb/P.T.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SERVICE DE L'HYGIENE

No 2888/C.A.C.

OBJET:

Extincteur d'incendie.

Usumbura, le 16 Octobre 1952.

*no 3029 / eHe
du. 10.52
M. Montpens*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à la lettre No 2427/C.A.C. en date du 23.6.1952 de Monsieur le Résident du Ruanda, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'extincteur d'incendie a été commandé par mes soins et est attendu incessamment à Usumbura.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir verser à mon compte No 3894 B.C.B.Usa-"Equipement des Formations Médicales Rurales" la somme de 4.650 francs.-

LE MEDECIN CHEF DES SERVICES MEDICAUX

PDU RUANDA-URUNDI, Dr. M. BAUDART.,

A Monsieur l'Administrateur de Territoire à BIUMBA

" " " KIBUNGU

" " " RUHENGURI ✓

" " " NYANZA

" " " KISENYI

COPIE pour information à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

" " " le Médecin du Secteur à BIUMBA

" " " " " KIBUNGU

" " " " " RUHENGURI

" " " " " NYANZA

" " " " " KISENYI

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali, le 23 juin 1952.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2427/C.A.C.

Objet: Extincteur d'incendie.

Transmis copie pour information et exécution à Monsieur l'Administrateur de Territoire à RUHENGURI.-

Le Résident du Ruanda, M. Dessaint,

Reçu à 27-6-1952
M. Wintgens
l'achat de son extincteur
leur de crédit de 200.000 fr

M. Dessaint

Monsieur le Médecin Chef,

Comme suite à votre lettre n° 1678/C.A.C., j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un extincteur d'incendie, type n°5, au prix de 4.650 frs. peut sans inconvénient être acheté dès cette année pour chaque hôpital rural.

Les C.A.C. intéressées supporteront cette dépense soit à charge des crédits du chapitre III.3., soit à charge d'un quelconque crédit pour achat de matériel, à l'appréciation des chefs de Territoire.-

Le Résident du Ruanda, M. Dessaint,
(sé) M. Dessaint.

Monsieur le Médecin Chef des Services Médicaux
du Ruanda-Urundi

à USUMEURA.-

V